

España y la unidad europea – Documento de información (17 mayo 1961)

Source: Consejo de Europa. Asamblea Consultiva. Comisión de Naciones no representadas. España y la unidad europea. Estrasburgo: Consejo de Europa, 17.05.1961.

Copyright: (c) Conseil de l'Europe

URL: http://www.cvce.eu/obj/espana_y_la_unidad_europea_documento_de_informacion_17_mayo_1961-fr-f9c60351-3c39-427a-b8af-dd23d6c5edba.html

Date de dernière mise à jour: 20/02/2014

CONSEIL DE L'EUROPE 327/66 COUNCIL OF EUROPE

Strasbourg, le 17 mai 1961

Restricted
AS/NR (13) 2

Or. angl.

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

COMMISSION DES NATIONS NON REPRESENTÉES

L'Espagne et l'unité européenne

Document d'information

En octobre 1959, l'Association espagnole pour la coopération européenne (Madrid) a commémoré le dixième anniversaire de la fondation du Conseil de l'Europe en publiant une brochure intitulée "L'Espagne et l'unité européenne", qui débute par une déclaration de principes.

"1. L'Association espagnole pour la coopération européenne se félicite de l'adhésion de l'Espagne à l'O.E.C.E. en qualité de membre de plein droit ; elle estime que notre pays se trouve ainsi non seulement sur la bonne voie pour résoudre ses problèmes économiques mais qu'il a franchi également un pas important dans la voie de sa future intégration à une Europe unie.

2. L'Association espagnole pour la coopération européenne déplore la confusion créée par ceux qui cherchent à remplacer la formule non équivoque et bien connue de l'"intégration supranationale" par des idées vagues telles que "l'Europe des patries", "l'harmonisation des politiques nationales" etc., comme s'il était possible de résoudre les problèmes du XX^{ème} siècle en recourant aux remèdes du XIX^{ème}. L'Association affirme donc qu'il importe que les Etats européens confèrent des pouvoirs réels à une autorité supranationale, élue démocratiquement, qui aurait pour tâche de réaliser une union politique et économique effective de nos peuples.

A 62.455
TN 5154/FL/MK

./.

197

AS/NR (13) 2

- 2 -

3. L'Association espagnole pour la coopération européenne trouve naturel que, comme dans le cas d'autres processus historiques d'unification politique, le processus qui mène à l'unification de l'Europe n'intéresse à l'origine qu'une partie - la plus importante et la plus dynamique - du futur ensemble. Elle proclame donc sa foi dans la mission de la "Petite Europe" - exemple, avant-garde et pilote de la "Grande Europe" de demain. Elle forme les meilleurs vœux pour la croissance harmonieuse et la coordination efficace des trois Communautés des Six, pour leur rapide transformation en une seule communauté politique et pour l'intégration des pays périphériques européens dans cette communauté.

4. L'Association espagnole pour la coopération européenne est convaincue que la future Union européenne pourra seulement accomplir sa mission si ses membres sont politiquement, économiquement et socialement homogènes. Elle propose donc l'adoption des principes institutionnels et structurels suivants, auxquels tous les membres devraient souscrire :

- (a) les principes de la Convention européenne des Droits de l'Homme, signée en 1950 à Rome, et du Protocole de Paris de 1952 ;
- (b) le principe de subordination - garantie de l'autonomie individuelle et collective - en vertu duquel la Société assume seulement les fonctions qui ne peuvent être exercées effectivement par l'individu, par les pouvoirs locaux ou par ses parties constituantes ;
- (c) le principe d'une hiérarchie sociale et économique et d'une répartition des richesses fondée sur la dignité du travail.

5. L'Association espagnole pour la coopération européenne se déclare fermement convaincue que la seule façon de parer au danger constant qui résulte de l'existence de deux puissances mondiales disposant de moyens militaires et économiques très supérieurs à ceux des autres pays, consiste à créer et à consolider une Union des peuples libres d'Europe. Une telle Union constituerait en outre le seul ensemble pouvant servir de pôle d'attraction aux pays asservis de l'Europe orientale, la seule puissance capable d'obtenir par des négociations pacifiques leur libération réelle et la seule garantie véritable que l'Europe occidentale ne sera jamais l'enjeu d'une réconciliation entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

./.

6. L'Association espagnole pour la coopération européenne considère que, une fois réalisée leur union économique et politique, les peuples d'Europe devraient constituer un facteur de conciliation décisif dans le monde en prenant l'initiative d'apporter - généreusement et sans poser de conditions idéologiques - une aide effective aux pays insuffisamment développés et en favorisant l'institution d'un ordre international visant à l'unité, à la paix et à la concorde, fondé sur la justice et sur la charité, propre enfin à garantir à toutes les nations un avenir de prospérité, de liberté et de dignité."